



La brocante débutera au niveau du centre équestre (537 rue Foch)
pour finir au croisement de la rue Clémenceau et du chemin
Loison. L'accueil des exposants en voiture ne se fera uniquement
par l'entrée côté Ecourt entre 6h30 et 7h30.

REGLEMENT

L'Union des Festivités et Cérémonies Rumaucourtoises (UFCR) organise le lundi de Pâques un marché aux fleurs, puces et brocante de 8h à 14h. Toute circulation de véhicules dans la brocante est interdite avant 14h par arrêté municipal (sous peine de sanction par la gendarmerie). TOUT DEPART ANTICIPÉ EST DONC INTERDIT !

Les places sont attribuées aux inscrits avant le début de la brocante et ne sont pas modifiables. Le choix de l'emplacement n'est pas possible. L'attribution des emplacements est faite par les organisateurs, en priorité pour les habitants de Rumaucourt puis dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et n'est pas négociable.

L'exposant devra respecter les dimensions de son emplacement (traits tracés au sol par les organisateurs) et devra aussi laisser un passage de 4.5 mètres entre ses objets exposés et ceux de son voisin d'en face. Le but est de laisser le passage d'un camion de secours. Les organisateurs seront dans le droit de faire retirer l'ensemble des objets qui ne respecteraient pas cette distance.

Les inscriptions ne sont prises en compte que lorsque le bon de réservation ci-contre ainsi que le présent règlement, sont renvoyés en Mairie de Rumaucourt correctement remplis et signés. Les emplacements sont à payer à l'inscription et ne sont pas remboursés sauf cas exceptionnel et au bon vouloir des organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription et le droit d'exposer.

Tous professionnels inscrits en tant que « particulier » se verront refuser leurs inscriptions ou seront exclus de la brocante.

L'accueil des exposants se fera aux manèges (rue Foch) à partir de 6h30, heure de début de l'installation des exposants. Les organisateurs indiqueront aux exposants les places qui leur ont été attribuées après avoir retiré leurs autorisations d'exposer. Seuls les organisateurs seront habilités à modifier la disposition des emplacements. Les autorisations d'exposer sont délivrées sur présentation d'une pièce d'identité de la personne inscrite sur le bon de réservation.

Les places non occupées après 7h45 seront considérées comme n'étant plus réservées et pourront donc être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises par l'UFCR à titre d'indemnité. La redistribution de ces places se fera dans l'ordre d'arrivée des exposants qui n'ont pas réservés.

Tous commerces de nourriture type frieterie, pizzeria, sandwicherie... sont interdits du fait que l'UFCR prévoit la vente de frites.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les particuliers ne peuvent proposer à la vente des animaux vivants ou des biens alimentaires.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement et la signature d'un registre à son arrivée pour prouver l'acceptation de celui-ci. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

A Le

J'accepte le présent règlement. Lu et approuvé (Nom et signature)



RUMAUCOURT

Bon de réservation BROCANTE (Lundi de Pâques)
Le Lundi 6 Avril 2026 de 8 h à 14 h

Particulier Extérieur

Nature de l'exposition :
PUCES FLEURS DIVERS (barrer les mentions
inutiles)

Nombre de mètres totaux désirés :
..... m

Ne rien inscrire ici

Cadre réservé aux
organisateur

Tarifs emplacement :

5 m gratuits + 2 € du mètre supplémentaire
(Paie

Ce document doit être **complété, signé et renvoyé** en
mairie de Rumaucourt **avant le 28 Mars avant 12h.**

Adresse : 50 rue Joffre 62860 RUMAUCOURT.

Nom/Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Adresse mail :

N° de la carte d'identité :

Délivrée le par

Organisateur : Mairie de Rumaucourt Adresse : 50, Rue Joffre 62860 RUMAUCOURT

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le 6 avril 2026 à RUMAUCOURT

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Signature :
le

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation